

Pièces à fournir par le vendeur pour un compromis de vente d'un lot de copropriété

Pourquoi ce questionnaire?

tél. travail fax

Plusieurs lois récentes vous obligent à garantir l'acheteur de votre bien immobilier sur de nombreux points. Par ailleurs, la jurisprudence impose au vendeur une obligation de transparence et d'information à l'égard de son acquéreur. Enfin, le régime des plus-values immobilières nécessite désormais une analyse préalable pour déterminer avec précision l'impôt éventuel devant être prélevé sur le prix de vente. Ce questionnaire doit permettre au notaire de préparer au mieux l'acte de vente afin qu'il corresponde exactement à la situation de votre bien et aux accords intervenus avec votre acquéreur. Il permet également au notaire de vous conseiller utilement en attirant son attention sur telle ou telle particularité de votre opération.

MONSIEUR CONTRACTOR CO				
Nom				
Date de naissance				
Commune code postal				
Profession				
Nationalité				
Si vous êtes étranger, joindre la copie de votre carte de résident et de votre acte de naissance traduit en français. Célibataire Veuf Marlé				
Date du mariage				
En instance de divorce				
Vous avez souscrit un PACS encore en vigueur Joindre la copie				
Vous avez souscrit un PACS que vous avez dénoncé Joindre la copie.				
Vous êtes commerçant, artisan, ou dirigeant de société Joindre un justificatif de votre immatriculation au registre du commerce et des sociétés / répertoire des métiers				
Vous êtes en état de redressement judiciaire, liquidation de biens, cessation de paiement				
□ Vous avez saisi la commission de surendettement des particuliers				
Coordonnées auxquelles l'étude peut vous joindre				
Adresse postale				
tél. domicile portable				

MADAME
Nomprénom
Date de naissance
Commune code postal
Profession
Nationalité
Si vous êtes étrangère, joindre la copie de votre carte de résidente et de votre acte de naissance traduit en français.
□ Célibataire □ Veuve
□ Marié
Date du mariage
Communecode postal
Divorcée
par jugement du tribunal de
en date du
□ En instance de divorce □ Vous avez souscrit un PACS encore en vigueur
Joindre la copie
□ Vous avez souscrit un PACS que vous avez dénoncé
Joindre la copie. Vous êtes commerçante, artisan, ou dirigeante de société
Joindre un justificatif de votre immatriculation au registre du commerce et des sociétés, répertoire des métiers
☐ Vous êtes en état de redressement judiciaire, liquidation de biens, cessation de palement
□ Vous avez saisi la commission de surendettement des particuliers
Coordonnées auxquelles l'étude peut vous joindre
Adresse postale
tél. domicile portable portable
tél. travall fax fax
e-mail
ADRESSE POSTALE
Adresse:
Code postal : Commune :
DECIONATION DIL DEC LOT/O
DESIGNATION DU ou DES LOT(S)
Désignation
Designation
Mesurage Loi Carrezm²
mesurage Loi Garrez
Plèces annexes : - balcon □ oui □ non
- loggia oui non
- terrasse
- piscine
- autre ○ si oui :
o Si Oui :
Parking
-privatif : □ OUI □ NON -nombre de place(s) : □ Aérlen □ Couvert □ Box fermé □ Box ouvert
☐ Aérlen ☐ Couvert ☐ Box fermé ☐ Box ouvert
Type:
- Appartement standard ui oui non
- Studio

-	Iripiex Loft	oui oui	non non				
- A	Logement de gardien	oui	non	u	oui	non	
	ous modifié la configuration intérieure et/o				_		
	ous changé l'affectation d'une ou plusieurs	s partie(s) du bier	n immobilier depuis votre	acquisition	oui	non	
	ROPRIÉTÉ le joindre <mark>copie des procès-verbaux des troi</mark>	is dernières asse	mblées (ou de celles qui o	nt eu lieu dep	uis votre acquisition,	si elle est plus réce	ente).
Coordo	nnées du syndic :						
Etes-vo	us en possession du règlement de copropi	riété et de ses év	ventuels modificatifs?		oui	non non	
Avez-vo	merci de les joindre. Si non, l'étude devra en d ous connaissance de difficultés particulière cquéreur ? (procès en cours, etc.)	•		objet de con	ventions particuliè	res entre vous et	
Si oui, r	nerci d'indiquer lesquelles						
					_	_	
Avez-vo	ous engagé une procédure contre la coprop	oriété, ou la copr	opriété a-t-elle engagé ur	ne procédure	contre vous ?	oui 🗖 non	
Si oui, j	ioindre une note à ce sujet						
Existe-t	t-il un sinistre (dégât des eaux)en cours d	le traitement par	' la compagnie d'assuran	ce ?	oui non		
Si oui d	gu'avaz vava canvanu à ca quiet avec vetro e	cauéreur ?					
J. Jan., 4	qu'avez-vous convenu à ce sujet avec votre ac	oquorour .					
	qu avez-vous convenu a ce sujei avec vone ac						
		oquareur :					
TRAV Avez-vo	AUX ous réalisé des travaux dans votre apparte	ment qui auralen					ties
TRAV	AUX	ment qui auralen		t de canalis			ties
TRAV Avez-vo	AUX ous réalisé des travaux dans votre apparte unes (par exemple, percement de murs po	ment qui auralen	d'une loggia, déplacemen	t de canalis			ties
TRAV Avez-vo	AUX ous réalisé des travaux dans votre apparte unes (par exemple, percement de murs po lissement sur une partie du couloir) ?	ment qui auralen	d'une loggia, déplacemen	t de canalis			tles
TRAV Avez-vo	AUX ous réalisé des travaux dans votre apparte unes (par exemple, percement de murs po lissement sur une partie du couloir) ?	ment qui auralen	d'une loggia, déplacemen	t de canalis			ties
TRAV Avez-vo	AUX ous réalisé des travaux dans votre apparte unes (par exemple, percement de murs po lissement sur une partie du couloir) ?	ment qui auralen	d'une loggia, déplacemen	t de canalis			tiles
TRAV Avez-vo commu agrand Si oui, p	AUX ous réalisé des travaux dans votre apparte unes (par exemple, percement de murs po lissement sur une partie du couloir) ?	ment qui auralen rteurs, création d	d'une loggia, déplacemen □ oui □ noi	t de canalisa	ations, surcharge d	'une terrasse,	ties
TRAV Avez-vo commu agrand Si oui, p	AUX pus réalisé des travaux dans votre apparteunes (par exemple, percement de murs poilssement sur une partie du couloir) ? préciser lesquels	ment qui auralen rteurs, création d	d'une loggia, déplacemen oui noi	t de canalisa	ations, surcharge d	'une terrasse,	ties
TRAV Avez-vo commu agrand Si oui, p	AUX pus réalisé des travaux dans votre apparteunes (par exemple, percement de murs polissement sur une partie du couloir) ? préciser lesquels vaux et transformations ont-ils fait l'objet	ment qui auralen rteurs, création d d'une autorisatio	d'une loggia, déplacemen oui noi noi on de la part de la coprop e et de la réponse)	t de canalisa	ations, surcharge d	'une terrasse,	ties
TRAV Avez-vo commu agrand Si oui, p	AUX Dus réalisé des travaux dans votre apparteunes (par exemple, percement de murs poilssement sur une partie du couloir) ? Dréciser lesquels Vaux et transformations ont-ils fait l'objet doindre copie de ces autorisations (copie du doinostre copie de ces autorisations (copie de ces autorisations)	ment qui auralen rteurs, création d'une autorisation d'une autorisation d'une de demande	d'une loggia, déplacemen oui noi noi on de la part de la coprop e et de la réponse)	t de canalisa	ations, surcharge d	'une terrasse,	ties
TRAV Avez-vo commu agrand Si oui, p	AUX Dus réalisé des travaux dans votre apparteunes (par exemple, percement de murs poilssement sur une partie du couloir) ? Diréciser lesquels Evaux et transformations ont-ils fait l'objet de couloir de copie de ces autorisations (copie du de NOSTICS OBLIGATOIRES A NOUS	ment qui auralen rteurs, création d'une autorisation d'une autorisation d'une de demande	d'une loggia, déplacemen oui noi noi on de la part de la coprop e et de la réponse)	t de canalisa	ations, surcharge d	'une terrasse,	ties
TRAV Avez-vo commu agrand Si oui, p Ces tra Si oui, j DIAG CONS Année	AUX Dus réalisé des travaux dans votre apparteunes (par exemple, percement de murs poilssement sur une partie du couloir) ? Dréciser lesquels Vaux et transformations ont-ils fait l'objet doindre copie de ces autorisations (copie du doinostre copie de ces autorisations (copie de ces autorisations)	ment qui auralen rteurs, création d'une autorisation d'une autorisation d'une de demande	d'une loggia, déplacemen oui noi noi on de la part de la coprop e et de la réponse)	t de canalisa	ations, surcharge d	'une terrasse,	ties
TRAV Avez-vo commu agrand Si oui, p Ces tra Si oui, ji DIAG CONS Année	AUX Dus réalisé des travaux dans votre apparteunes (par exemple, percement de murs poilssement sur une partie du couloir) ? Dréciser lesquels Vaux et transformations ont-ils fait l'objet doindre copie de ces autorisations (copie du doindre copie de Ces autorisations (copie de Ces autori	ment qui auralen rteurs, création d'une autorisation d'une autorisation de la consider de demande	d'une loggia, déplacemen oui oui noi	t de canalisa	ations, surcharge d	'une terrasse,	ties
TRAV Avez-vo commu agrand Si oui, j	AUX Dus réalisé des travaux dans votre apparteunes (par exemple, percement de murs polissement sur une partie du couloir) ? Dréciser lesquels Evaux et transformations ont-ils fait l'objet de couloir de copie de ces autorisations (copie du do NOSTICS OBLIGATOIRES A NOUS BTRUCTION OU époque	ment qui auralen rteurs, création d'une autorisation ossier de demande S TRANSMET	d'une loggia, déplacemen oui oui noi	n riété ou de la	ations, surcharge d	'une terrasse,	ties

Si oui, joindre pour chacun de ces prêts un document indiquant l'adresse de la banque et les références du prêt pour obtenir un décompte des sommes restant dues, ou une attestation de remboursement définitif .

PLUS-VALUES CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF THE
Le bien constitue-t-il votre résidence principale ? □ oui □ non
Si non, répondre aux questions suivantes :
Avez-vous effectué des travaux de construction, amélioration, reconstruction ?
Si oui, joindre copie des factures des travaux correspondants
CONTRATS EXISTANT SUR LE BIEN
OCCUPATION - LOCATION
Le bien vendu sera-t-il ilbéré de toute occupation le jour de la vente ?
Si l'appartement est vendu occupé, joindre, outre la copie du bail et de toutes ses annexes et avenants, la dernière quittance de loyer et le montant du dépôt de garantie
Le bien vendu a-t-il été loué précédemment ?
Si oui, joindre la copie du bail ainsi que l'original de la lettre de congé donnée par le locataire, ou du congé donné par vos soins
CONTRATS DE SERVICE
L'appartement fait-il l'objet de contrats de service (entretien de chaudière, ramonage, alarme etc.) uni non Le cas échéant, joindre copie de ceux qui peuvent être repris par l'acquéreur
CINICEDE INDEMNICÉ
SINISTRE INDEMNISÉ
Y a-t-li eu une indemnisation d'assurance d'un sinistre survenu à votre immeuble ayant été reconnu comme catastrophe naturelle (un arrêté de classement de catastrophe naturelle est obligatoire) :
- avant que vous soyez propriétaire ?
- depuis que vous êtes propriétaire ?
USAGE
Quel est l'usage de l'appartement au jour de la vente ?
□ Habitation
□ Mixte habitation-professionnel □ Professionnel
Commercial
CHAUFFAGE CHAUFFAGE
Label: BBC Autre
Type de chauffage : ☐ Electricité
- Fournisseur Gaz de ville
- Fournisseur
□ Fioul
□ Autres : Existe-t-il un contrat de fourniture □ oui □ non
Si oui, le joindre
DESCRIPTIF DE L'APPARTEMENT
Etat du bien Don état Dà rafraichir Dà rénover
Exposition Nord Sud Est Ouest

Ascenseur Oui Non
OBSERVATIONS OU PARTICULARITÉS
Indiquez ici les particularités qu'il vous paraît utile de porter à la connaissance de votre acquéreur, ou qui peuvent aider au bon déroulement du dossier :
Falt à
Le
(à dater et signer par chacun des vendeurs)

Nombre d'étages de la conronriété

Etapes à suivre du compromis à la signature de l'acte authentique

PREALABLEMENT A LA SIGNATURE DU COMPROMIS DE VENTE

LA MISE EN VENTE DU BIEN:

Cette mise en vente peut se faire soit de particulier à particulier, soit par l'intermédiaire d'un professionnel de l'immobilier (Service de négociation de votre notaire ou agence immobilière).

Les pièces suivantes doivent être réunies préalablement à la mise en vente du bien :

- Titre de propriété.

Etage de l'annartement

- Différents diagnostics sont nécessaires. Leur liste varie en fonction du type et de l'âge du bien. Ne pas omettre de faire établir un diagnostic du système d'assainissement s'il est nécessaire (le diagnostic de l'assainissement individuel est obligatoire dans tous les cas ; le diagnostic de l'assainissement collectif peut être nécessaire en fonction du lieu de situation du bien).
- Taxe foncière,
- Si vous avez fait édifier votre maison ou si vous l'avez agrandie, votre permis de construire ainsi que les déclarations d'achèvement et certificat de conformité.
- Si la construction ou une partie de la construction a moins de 10 ans les différentes factures de construction, les assurances décennales des intervenants à la construction et la garantie dommage ouvrage si elle a été souscrite. Il est nécessaire que vous évoquiez avec votre acquéreur les modalités de financement (le montant de l'emprunt qu'il doit souscrire, sa capacité à l'obtenir (est il déjà allé voir des banques et quelles réponses a –t-il eues ?), le montant du versement du dépôt de garantie au jour de la signature du compromis (l'usage étant de 5%).

Enfin, et avant la mise en vente, nous vous incitons, si le bien ne constitue pas votre résidence principale à faire calculer le montant de la plus value dont vous serez redevable et que vous devrez payer au jour de la signature de l'acte.

Règles spécifiques à la vente des biens en copropriété :

En ce qui concerne les appartements et plus généralement les biens en copropriété, la loi dite « DUFLOT » oblige à réunir pour le jour de la signature du compromis de vente les éléments suivants :

- 1°) Un pré état daté qui est un document relatif à la situation financière de la copropriété et du copropriétaire vendeur, délivrée par le syndic,
- 2°) Une attestation comportant la mention de la superficie de la partie privative dite superficie loi CARREZ
- 3°) Le règlement de copropriété et l'état descriptif de division, ainsi que tous leurs modificatifs.
- 4°) Le carnet d'entretien de l'immeuble ;
- 5°) Les procès-verbaux des assemblées générales des trois dernières années

LA SIGNATURE DU COMPROMIS

Après vous être mis d'accord sur l'ensemble des termes de la vente avec l'acquéreur, prenez contact avec l'office pour prévoir un rendez vous de signature du compromis de vente. Si votre acquéreur a un notaire, nous le contacterons pour fixer ce rendez vous. Notre engagement est de vous permettre de signer ce compromis dans les quatre jours à compter de la réception de TOUTES les pièces demandées, en étant reçu par l'un des notaires ou collaborateurs de l'office, dans la mesure où toutes les parties peuvent se rendre disponible à la date et heure proposées.

Si vous traitez directement avec votre acquéreur, n'oubliez pas de vérifier sa solvabilité et de lui demander le versement d'un dépôt de garantie de 5%. Le dépôt de garantie doit être versé à l'étude préalablement au compromis. Il sera déposé sur un compte ouvert à l'étude au nom de l'acquéreur et bloqué jusqu'à la signature définitive.

ENTRE LE COMPROMIS ET LA VENTE DEFINITIVE

Le bien doit être maintenu dans le même état que le jour de la visite par l'acquéreur et doit rester assuré. Si un sinistre survient il convient d'en alerter l'assureur, le notaire, l'agent immobilier et l'acquéreur dans les meilleurs délais.

Si vous devez faire des travaux il est nécessaire que vous fournissiez les factures et assurances de ces travaux. Le bien doit être libre de tout meuble (sauf ceux éventuellement vendus avec le bien) et propre pour le jour de la signature.

Le jour ou la veille de la signature de l'acte définitif il est important d'organiser une dernière visite de la maison avec les acquéreurs afin notamment de leur donner le mode d'emploi de la maison, de relever contradictoirement les compteurs.

Pensez à organiser le transfert de votre courrier.

LE RENDEZ VOUS DE SIGNATURE DE L'ACTE DEFINITIF

La fixation du rendez vous : Le rendez vous sera fixé d'un commun accord entre les parties dans les 20 jours de la réception de l'offre de prêt par votre acquéreur.

Nous vous remettrons le jour de la vente une attestation vous permettant de résilier votre assurance.

Nous rembourserons les prêts hypothécaires selon décompte qui nous sera fourni par la banque et ferons la mainlevées de ces inscriptions (une somme vous sera retenue à cette fin sur le montant du prix de vente).

Nous paierons la plus value dont vous serez redevable selon les indications que vous nous aurez fournies. Le montant de cette plus value doit être reportée sur votre déclaration d'impôt.

APRES LA SIGNATURE DE L'ACTE DEFINITIF

Vous devez téléphoner aux différents fournisseurs (électricité gaz eau) pour indiquer la vente de la maison et fournir l'indice des compteurs au jour de la vente.

Vous restez débiteur de l'intégralité de la taxe foncière de l'année civile de la vente à l'égard de l'administration fiscale.

En ce qui concerne la taxe foncière de l'année suivante, et en fonction de la date de la vente et de la rapidité de mise à jour du cadastre par les services fiscaux, vous êtes à même de la recevoir même si vous n'en êtes plus le redevable. Il convient alors de vous mettre en rapport avec votre centre des impôts afin qu'il fasse le nécessaire pour vous en dégrever et imposer le nouveau propriétaire.

Reporter le montant de la plus value sur votre déclaration d'impôt.

NOTAIRES AND Ambarès 96 rue Edmond Faulat - 33440 Ambarès-et-Lagrave Tél.: 05.56.38.97.60

Email: notaires.ambares@and.notaires.fr

NOTAIRES AND Nansouty 1 Place Nansouty - 33800 Bordeaux Tél.: 05.56.77.87.56

Email: notaires-nansouty.bordeaux@and.notaires.fr

NOTAIRES AND Darwin 87 Quai de Queyries - 33100 Bordeaux Tél.: 05.56.30.30.77 Email: fabrice.romme@and.notaires.fr





